

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

1^{er} Décembre 2021



Date d'affichage

1^{er} Décembre 2021



Nombre de conseillers



En exercice 29

Présents 29

Votants 29

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2021 A 19 H 30

**La séance est présidée
par Madame Sylvie BUTIN, Maire.**

ÉTAIENT PRESENTS :

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE – BIEN - MATHIEU – VIRASSAMY PADEYEN –
DUBOIS - LAQUIEZE - ABITBOL – PIRSON - LEGER – CHARPENTIER – BECRET -
GOUVENAUX - PEREZ

Messieurs GAINETTE – GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY –
HATAT – DOMANGE - CHERRONNET – LOMBARD - DECLUY – LEGER – KISKELL
KAPPE SOPIO

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Marie-Geneviève VIRASSAMY PADEYEN a été désignée secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 27 Septembre 2021 a été approuvé à l'unanimité

**N° 2021/49 – OBJET : MARCHE ASSURANCE « DOMMAGES AUX BIENS
& RISQUES ANNEXES »
AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER LE MARCHE**

**N° 2021/49 – OBJET : MARCHÉ ASSURANCE « DOMMAGES AUX BIENS
& RISQUES ANNEXES »
AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER LE MARCHÉ**

Le contrat d'assurance « Dommages aux biens & risques annexes » de la commune arrive à échéance au 31 décembre prochain. Une nouvelle mise en concurrence a été lancée le 27 Août dernier sous forme de procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

La date de remise des offres a été fixée au 30 Septembre 2021 à 12 h 00.

• **1 lot unique : « Dommages aux biens & risques annexes »**

La durée du contrat est fixée à cinq ans : du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2026.

Une mission d'audit et de conseil a été confiée à la Société Protectas pour établir le cahier des charges nécessaire à la consultation et procéder à l'analyse et au classement des offres.

Après analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché comme suit :

- **Lot Unique : « Dommages aux biens & risques annexes »** à la Compagnie PILLIOT/VHV ALLGEMEINE VERSICHERUNG AG sur son offre de base à 9 222.84 € T.T.C./an

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » réunie le 29 Novembre 2021,
- Considérant l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

⇒ d'**AUTORISER** Madame le Maire à signer le marché assurance « Dommages aux biens & risques annexes » attribué à la Compagnie PILLIOT/VHV ALLGEMEINE VERSICHERUNG AG pour un montant de base annuel de 9 222.84 € T.T.C.

⇒ de **PRECISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le **9 Décembre 2021**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

